

## Communiqué du 20 avril 2009 « Quid de la rétention en Outre-mer? »

Le vendredi 10 avril, le ministère de l'immigration a fait connaître la répartition des 8 lots du marché relatif à la mission d'aide aux étrangers placés en centre de rétention administrative (CRA) dans l'attente d'une expulsion.

L'Administration qui met en œuvre les expulsions a logiquement privilégié les offres qui faisaient moins obstacle à la réalisation de ses quotas d'expulsion.

La Cimade seule habilitée depuis 25 ans s'est vu attribuée la moins bonne note pour le critère « compréhension des enjeux de la mission ».

Ainsi, sur les huit lots découpés par le Ministère dans un appel d'offres contesté par une dizaine d'associations très actives dans le domaine de la défense des droits des étrangers, trois ont été attribués à la Cimade, les 5 autres à 5 associations différentes : l'Ordre de Malte, Forum Réfugiés, Collectif Respect, France Terre d'Asile et l'ASSFAM).

En Outre-mer, la surprise a été grande à l'annonce de l'attribution de la mission à une association inconnue de tous, le Collectif Respect.

En 2007 le nombre d'étrangers éloignés depuis l'Outre-mer s'élevait depuis les seuls départements de Guyane et de Guadeloupe à 10 857 et depuis Mayotte à 13 990, soit au total à 25 210 expulsions contre 23 831 en métropole.

Dans un contexte marqué par une politique de plus en plus répressive à l'égard des étrangers, la Cimade et les associations partenaires d'outre mer ont continué à dénoncer les pratiques intolérables et illégales qui se produisent en rétention.

En Guyane, la Cimade est présente depuis 2005. Elle intervient quotidiennement au CRA de Rochambeau avec des bénévoles et deux salariées pour la défense des étrangers retenus. La Cimade est aussi présente à Mayotte, pour l'instant exclu du marché. En Guadeloupe et à la Réunion, plusieurs associations et collectifs apportent leur soutien aux étrangers retenus, la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International France, etc.

Le groupe Cimade Guyane a alerté à maintes reprises avec ces associations partenaires, différentes juridictions et commissions sur des situations graves et des conditions de rétention à la limite de la légalité.

Ainsi en 2008, le contrôleur général des lieux de privation de liberté s'est rendu en Guyane afin de visiter le CRA de Rochambeau et le centre pénitentiaire de Rémire. Des avis très critiques sur les pratiques policières ont été émis et de nombreuses décisions préfectorales ont été annulées car jugées illégales par le tribunal administratif, grâce à l'action des salariés et des bénévoles de la Cimade.

Le travail effectué par les associations d'outre mer, n'est pas à remettre en cause et plus encore aujourd'hui il conserve son utilité. Ce travail a permis en Guyane, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte de faire valoir les droits des étrangers devant les juridictions françaises et de faire connaître ce qui se passe dans les lieux de rétention.

Donc restons mobiliser.

La position de la Cimade dans ce domaine est claire et reçoit le soutien de nombreuses associations présentes en outre mer, comme la Ligue des droits de l'homme, Médecins du Monde, etc.

Amnesty International France, active dans les DOM, a adressé dans un communiqué du 17 avril 2009, un message de soutien et de solidarité à la Cimade pour l'important travail d'assistance et d'analyse qu'elle a réalisé ces dernières années.

Aujourd'hui, la Cimade a décidé de contester juridiquement cette réforme par la voie d'un référé précontractuel.

Le juge des référés vient cet après-midi de rendre une ordonnance suspendant l'appel d'offres et interdisant toute signature du contrat jusqu'à l'examen au fond du référé, au plus tard le 7 mai 2009.

L'audience au cours de laquelle le Conseil d'Etat examinera au fond le recours contre le décret du 22 août est prévue lundi 27 avril 2009, à 14 h.

Quelle que soit l'issue des contentieux engagés, la Cimade est déterminée à poursuivre son action avec ses partenaires en outre-mer, pour défendre et construire une vision des mouvements de populations qui sache respecter d'abord les droits et la dignité des personnes migrantes.

## Le groupe Cimade Guyane

22, rue du lieutenant Becker • 97300 Cayenne

TÉL. 05 94 38 19 93 • FAX 05 94 38 19 93 • [cimadeguyane@yahoo.fr](mailto:cimadeguyane@yahoo.fr)

Contact secrétaire de l'association : Pascale Delyon 0694 91 94 00

## Le groupe Cimade Mayotte

Local CCCP

25 rue de la pompe – quartier Boboka

97 600 Mamoudzou

Tel : 06 39 69 46 10